



Réponse à l'interpellation déposée par le conseiller général Fabien Robyr relative à l'éclairage du skatepark

Enoncé de la question

Le 20 mai 2025, le conseiller général Fabien Robyr a déposé une interpellation sur l'éclairage du skatepark, dont voici le texte :

Interpellation écrite au Conseil général

Conformément à l'article 37 du Règlement du Conseil général

Titre : Éclairage du Skatepark

Auteur : Fabien Robyr

Exposé des motifs : Le Skatepark de Sierre est situé au sud des Anciens-abattoirs. Reconstitué à neuf lors de la construction de l'ECCG S. Corinna Bille, il devait être doté de lampadaires, la présence de fondation en témoigne.

Pourtant, 6 ans plus tard, aucune lumière n'a été installée. Cela représente un **risque de sécurité important** pour les utilisatrices et utilisateurs.

L'installation d'éclairages permettra de soutenir un sport en pleine expansion, en favorisant son utilisation au-delà des heures d'ensoleillement (très faibles en hiver), tout en pérennisant un lieu de mixité sociale, culturelle et générationnelle. Il suffit d'y faire un tour en semaine dès 17h00 pour s'en convaincre. Or il est impossible pour les écoliers, étudiants et travailleurs de s'y entraîner alors que la nuit tombe rapidement en automne et en hiver !

De la même manière, un lieu éclairé tend à éviter les incivilités. Un skatepark éclairé est voué à devenir un environnement encore plus sain et permet également de montrer une bonne image du sport et de ses pratiquantes et pratiquants !

J'invite dès lors le Conseil communal à pourvoir à cette demande.

Sierre, le 20 mai 2025

Fabien Robyr



Réponse

Lors de la construction du skatepark, de nombreuses voix se sont élevées pour exprimer des craintes sur la compatibilité de cette infrastructure à côté du cimetière. Afin de ne pas encourager des rassemblements festifs le soir, à côté de ce lieu sensible et proche de la route ainsi que pour des questions de priorité des budgets communaux, il a été décidé de ne pas installer d'éclairage public, bien que, lors de la construction, des tubes aient été prévus pour permettre l'installation d'un éclairage.

Aujourd'hui, du point de vue de l'utilisation, le skatepark est bien occupé. L'association "SAS" (Skatepark Association Sierre) s'implique et un de ses membres assure l'entretien des lieux de manière régulière et satisfaisante (3 fois par semaine). La cohabitation entre le skatepark et le cimetière n'est plus questionnée. Il pourrait être envisagé d'installer de l'éclairage. Une étude permettra de déterminer si un éclairage est souhaitable et, le cas échéant, de définir le nombre de mâts nécessaire ainsi que le type d'éclairage afin d'assurer la sécurité routière et la paix dans le cimetière. En termes de gestion de l'éclairage, une programmation de l'éclairage permettrait d'éviter l'éclairage lorsque la luminosité est suffisante et de verrouiller le système à une heure définie, évitant ainsi que cela devienne un lieu de rassemblement.


Pierre Berthod
Président


Benoît Emery
Secrétaire municipal

Sierre, le 12 juin 2025